AVIS
D'ÉBULLITION DE L'EAU
RÉSEAU BAIE-QUESNEL 85

N'utilisez pas l'eau du robinet sans l'avoir fait bouillir à gros bouillons, pendant au moins une minute, ou utilisez de l'eau embouteillée.

De récentes analyses ont démontré la présence de coliformes fécaux ou de bactéries *Escherichia coli* dans l'eau du réseau de distribution Baie-Quesnel 85, Ville de Rigaud. La contamination de l'eau par ces bactéries signifie qu'elle peut aussi contenir des microorganismes dangereux pour votre santé. Les symptômes les plus fréquents sont les vomissements, les diarrhées et les maux de ventre.

Nous vous invitons à partager le présent avis avec vos connaissances et voisins, notamment des personnes isolées ou dont la santé est précaire.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

❗ Vous devez utiliser de l'eau du robinet qui a préalablement bouilli à gros bouillons pendant une minute, ou de l'eau embouteillée, pour tous les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.);
- Fabriquer des glaçons;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche;
- Abreuver les animaux de compagnie.

❗ Jetez les glaçons (n'oubliez pas les réservoirs des réfrigérateurs), boissons et aliments préparés après le 8 juillet 2026 *(date de prélèvement de l'échantillon hors norme)* avec l'eau du robinet non bouillie.

✅ Vous pouvez utiliser directement l'eau du robinet pour :

- Préparer des aliments et des mets dont la cuisson exige une ébullition prolongée;
- Laver la vaisselle à l'eau chaude avec du détergent, en vous assurant de bien l'assécher;
- Faire fonctionner le lave-vaisselle, si celui-ci est réglé au cycle le plus chaud;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

❗ Si vous possédez un dispositif de traitement de l'eau à votre résidence, vous devez appliquer les mesures indiquées ci-dessus, à moins qu'il ne s'agisse d'un purificateur domestique conçu pour désinfecter l'eau. Les dispositifs tels les adoucisseurs sont généralement inefficaces pour éliminer les microorganismes.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension. Caroline Pelletier, directrice des travaux publics et de l'ingénierie de la ville de Rigaud, prend actuellement toutes les mesures à sa disposition pour déterminer la source du problème et pour le corriger.

Caroline Pelletier

Date d'émission du présent avis : 2026-11-05

Pour toute question, vous pouvez nous joindre :

☎ 450 451-0869, poste 200 (réception des travaux publics)
✉ tp@ville.rigaud.qc.ca
🌐 consulter le site Web de la Ville au lien suivant : *https://www.ville.rigaud.qc.ca/eau-potable-reseaux-prives*